

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

CHRONIQUE DE L'ÉCLAIRAGE

L'œil et l'estomac. — Becs droits et becs renversés — La lampe Multiplex. — Les lampes électriques à filaments métalliques. — Les lampes à arcs minéralisées. — Le gaz tient toujours le record de l'économie. — Conseils pratiques.

Le besoin d'éclairage est un besoin singulier qui, contrairement aux autres espèces, s'exalte d'autant plus qu'on cherche davantage à le satisfaire. Cela tient à la nature particulière de l'organe de la vue, que ce besoin intéresse et dont la capacité physiologique est presque illimitée.

Alors que le besoin de la nutrition, par exemple, est rapidement apaisé par une quantité restreinte de nourriture, un simple beefsteack aux pommes, pour les uns, ou quelques cornets de frites pour les autres, l'œil n'est jamais rassasié de lumière et aspire à remonter toute la gamme, depuis la clarté de l'humble bougie jusqu'à celle des lampes électriques, pour ne s'arrêter qu'à la lumière du jour.

Il est difficile de fixer le minimum et le maximum de lumière capables d'exciter la sensibilité de l'organe visuel ou de dépasser la puissance d'excitation de la vue, qui va jusqu'à l'éblouissement.

Sans rechercher les limites extrêmes, chacun sait que l'on peut lire des caractères moyens d'imprimerie, assez couramment, à l'aide de l'antique bougie stéarique, dont l'intensité lumineuse est inférieure à deux bougies électriques, et, d'autre part, les yeux bien constitués, sans être des yeux d'aigle, peuvent supporter l'éclat lumineux des jours les plus brillamment ensoleillés de la saison d'été, que l'on peut évaluer à plusieurs milliers de bougies électriques.

Le gaz et l'électricité s'efforcent à qui mieux mieux de satisfaire à de pareilles aspirations lumineuses, et l'industrie réalise chaque jour de nouveaux progrès dans le domaine de ces deux agents de lumière, de force et de chauffage. C'est pourquoi la question est toujours nouvelle, car on peut se demander à tous les instants si la situation ne s'est pas modifiée et si le progrès ne vient pas de mettre à notre disposition de nouveaux moyens d'éclairage. Passons donc rapidement cette revue aujourd'hui.

Pour l'éclairage au gaz, on n'a fait que perfectionner les becs à incandescence, en améliorant le rendement lumineux. Le dernier cri est le bec droit, donnant l'intensité lumineuse d'une lampe Carcel ou de dix bougies pour la dépense horaire de 10 litres de gaz, soit la bougie à 1 litre.

Comme nouveauté, l'industrie tend à acciimater le bec à incandescence renversé. Ce n'est pas un progrès, en principe, car un pareil bec n'a pas et ne peut avoir un aussi bon rendement lumineux que le bec droit. Dans ce dispositif, en effet, le gaz doit s'écouler de haut en bas, c'est-à-dire contrairement à sa nature ailée qui tend à le faire monter. Le gaz ne s'accommode pas plus de marcher la tête en bas que l'eau de remonter vers sa source. Aussi les becs renversés ont-ils un fonctionnement peu sûr et peu régulier. Dans tous les cas, ils exigent une dépense de gaz plus grande, à lumière égale, que les becs droits.

Cependant, le bec renversé peut avoir des avantages dans certains cas particuliers, et surtout pour des éclairages individuels, lorsqu'il s'agit d'éclairer verticalement une table de travail, c'est-à-dire un espace restreint situé directement en dessous de la lampe.

Mais, s'il s'agit de l'éclairage général d'une salle, pour lequel il y a lieu de considérer avant tout la quantité totale de lumière émise par les foyers lumineux, il est plus avantageux et plus économique d'utiliser les becs droits.

Un appareil qui réunit à la fois les avantages du bec droit et du bec renversé est la nouvelle lampe dite « Multiplex », de la Société Auer. Le gaz s'élève verticalement dans un tube droit, et l'air, entraîné par l'injecteur dans les meilleures conditions, se réunit au gaz dans un réservoir supérieur, d'où le mélange s'échappe par quatre becs renversés. On obtient ainsi la régularité de fonctionnement du bec droit et la projection lumineuse vers la partie inférieure que l'on recherche dans les becs renversés.

Nous avons vu, dans le *Bulletin Municipal*, qu'une application de ce système doit être faite pour l'éclairage de la rue Centrale. Ces lampes, d'une intensité lumineuse de 350 bougies, réaliseront évidemment une amélioration très sensible de l'éclairage sur cette voie publique.

L'emploi des becs renversés devient beaucoup plus logique quand on les alimente avec du gaz surpressé. Sous une haute pression, en effet, le gaz ne fait aucune difficulté de s'écouler de haut en bas et le jet gazeux, s'échappant avec une grande vitesse, entraîne aisément toute la quantité d'air nécessaire à la combustion.

On voit quelques-uns de ces puissants foyers établis devant la façade du Palais du Commerce, sur la rue de la République. Leur intensité lumineuse varie de 1.000 à 4.000 et 5.000 bougies, et l'on obtient ainsi la bougie avec une dépense de gaz réduite, de 0,6 de litre par bougie.

On ne peut obtenir des foyers aussi puissants avec les lampes à arc électrique. Un certain nombre de places et de grandes avenues de la ville de Paris sont déjà éclairées par les appareils à gaz surpressé ; et la Ville de Lyon, croyons-nous, ne tardera pas à donner plus d'extension à ce système d'éclairage intensif.

Dans le domaine de l'électricité, les lampes à incandescence à filament de charbon ont été remplacées par les lampes à filament métallique et, tout récemment, les filaments de pâte filée par des fils métalliques étirés, dont la solidité paraît plus satisfaisante.

Actuellement, les lampes à incandescence électrique dépendent environ 1 watt par bougie, de sorte que le watt devient l'équivalent du litre de gaz au point de vue de l'éclairage, et le kilowatt l'équivalent du mètre cube de gaz.

Par conséquent, l'éclairage électrique avec le kilowatt à 40 centimes ou à 60 centimes est plus de deux et trois fois plus cher que l'éclairage au gaz à 19 centimes. En d'autres termes, pour que l'éclairage électrique demeure aussi économique que l'éclairage au gaz, il faudrait, en l'état actuel, que le prix du kilowattheure soit réduit à 19 centimes.

Les lampes à arc électrique ont été aussi considérablement améliorées, au point de vue du rendement lumineux, par l'emploi des charbons minéralisés. Les sels minéraux contenus dans la pâte des crayons leur communiquent des qualités lumineuses remarquables. On peut ainsi réaliser des foyers dont l'intensité lumineuse se rapproche de celle des foyers intensifs au gaz surpressé.

Toutefois, il ne faut pas oublier que le foyer électrique, étant concentré sur un point, possède un éclat insupportable à la vue et qui doit être voilé par un globe opalescent, d'où absorption de 25 pour 100 environ de la lumière émise. C'est là une infériorité évidente du foyer électrique sur le foyer à gaz, qui peut rayonner sans inconvénient dans un globe de verre clair, ne diminuant en rien le rendement lumineux.

On peut compter en moyenne une dépense de 0,3 watt par bougie avec les lampes à charbon minéralisé, tandis que les lampes à gaz surpressé dépendent 0,6 de litre de gaz pour le même éclairage. La dépense sera donc la même dans les deux

systèmes, avec le gaz à 0 fr. 19 le mètre cube, et l'électricité à 0 fr. 38 le kilowatt-heure.

La lutte du gaz et de l'électricité se porte, dès maintenant, sur un second terrain, qui est celui du chauffage. Il est certain que le chauffage électrique des appartements, pour ne parler que de celui-là, est très attrayant. Mais est-il aussi économique que le chauffage au gaz ? En principe, évidemment non.

Cela tient à ce que le gaz est un réservoir d'énergie calorifique, tandis que l'électricité, par sa nature, est plutôt un agent de force motrice. Il suffit de faire brûler un mètre cube de gaz pour obtenir 6.000 calories. L'énergie électrique d'un kilowatt-heure équivaut à une force motrice de 1,36 cheval-vapeur. Ce qui ne représente que 863 calories, soit sept fois moins qu'un mètre cube de gaz.

Or, comme on ne se chauffe pas avec des chevaux, si ce n'est des chevaux de bois, il faudrait, pour que le chauffage électrique fût aussi économique que le chauffage au gaz, il faudrait, dis-je, que le kilowatt-heure coûtât sept fois moins cher que le mètre cube de gaz, soit moins de 3 centimes ou 3 millimes l'hectowatt-heure !

Pour résumer la situation actuelle : éclairez vos appartements à l'électricité, en dépensant trois fois plus qu'avec le gaz, si vos moyens vous le permettent ; quant à vous, industriels et commerçants, vous devez éclairer vos cafés, ateliers et magasins, au gaz, si vous voulez réaliser une économie de 50 pour 100. Enfin, qui que vous soyez, continuez à vous chauffer au gaz, jusqu'à ce que le kilowatt-heure puisse vous être livré au prix de 3 centimes...

DARYMON.

NOTRE RÉSEAU DE TRAMWAYS

Tout le monde a encore présent à la mémoire le projet de la Compagnie des Tramways de Neuville. Il souleva une certaine émotion par quelques idées nouvelles qui y étaient exposées et par la demande en concession d'un grand nombre de lignes à établir dans le centre de la ville. Le résultat de ce projet sera l'absorption de la Compagnie de Neuville par la Compagnie O.-T.-L. : c'était d'ailleurs logique. Mais, si le programme de la Compagnie de Neuville avait certains côtés irréalisables, il contenait des idées intéressantes qu'il serait facile de mener à bien, surtout si l'on considère le réseau projeté non plus comme une concurrence à la Compagnie O.-T.-L., mais comme une amélioration et un complément des lignes actuelles.

Le réseau O.-T.-L. se ressent encore des conditions qui ont présidé à son établissement et ont formé un réseau à voie large doublé d'un autre à voie étroite. Ce dernier provenant de diverses Compagnies desservant la banlieue manque d'homogénéité : ses diverses têtes de lignes sont mal raccordées entre elles ou restent même entièrement isolées.

Il faudrait donc prévoir des raccordements suffisants entre les lignes à voie de 1 mètre en faisant converger celles-ci au centre de la ville et en tenant compte du rôle que ces lignes sont appelées à remplir en se reliant aux divers chemins de fer départementaux de la région. Les réseaux locaux aboutissant actuellement à Trévoux, Villefranche, Rive-de-Gier et Vienne doivent unir leurs rails dans Lyon, où aboutissent déjà séparément les lignes de l'Ouest-Lyonnais et des Tramways de l'Isère. C'est là l'idée maîtresse du projet de la Compagnie de Neuville : ses promoteurs avaient compris l'importance économique de la liaison dans Lyon des chemins de fer secondaires, liaison supprimant des transbordements onéreux et donnant aux wagons de ces réseaux l'accès facile aux ports et gares de notre ville, à ses marchés, à ses établissements industriels ; la souplesse du matériel à voie étroite lui permettant d'aller là où serait impossible l'arrivée des wagons des grandes lignes.

En second lieu, le réseau O.-T.-L. doit recevoir sur la rive

gauche du Rhône des lignes nord-sud et des diagonales assurant des relations entre eux aux divers faubourgs n'ayant actuellement de communication directe qu'avec le centre de la ville : c'est la mise à exécution, avec quelques variantes, du réseau dit de la Rive gauche que l'on attend vainement depuis plus de douze ans.

Enfin, l'ensemble doit être complété par divers prolongements desservant les quartiers ou localités de banlieue mal dotées encore de moyens de communication.

Ce qui s'impose d'abord, c'est la pénétration des réseaux suburbains, dont les têtes de lignes sont reléguées dans les faubourgs.

C'est, en premier lieu, l'accès à Bellecour de l'ancien réseau d'Ecully et de ses annexes (lignes d'Ecully, n° 19 ; de Limonest, n° 21 ; de Saint-Didier, n° 22 ; de Saint-Cyr, n° 20, et de Saint-Rambert, n° 31). Partant du pont Mouton, ces diverses lignes gagneraient Bellecour par le quai Jaÿr, le pont de Serin et les quais de Saône rive gauche ; les lignes à voie large Bellecour-Trois-Renards, n° 5, et Villeurbanne-Vaise, n° 3, devant être reportées sur la rive droite en empruntant les ponts Tilsitt et la Feuillée. Cette amélioration est absolument urgente, elle favoriserait grandement les rapports avec notre belle banlieue nord-ouest en même temps qu'elle doublerait les moyens de communication avec Vaise : il est étrange qu'elle n'ait pas été plus tôt réalisée, et il serait curieux d'en rechercher les causes ; on y verrait peut-être comment certaines personnalités de quartier, pour favoriser leurs propres affaires, peuvent tenir en échec l'intérêt général.

Quai de Serin se souderait aux lignes d'Ecully la ligne de Neuville, mise à voie de 1 mètre et prolongée sur Trévoux, Saint-Germain-au-Mont-d'Or et Chasselay, qui aboutirait à la gare de Perrache en suivant les quais de Saône rive gauche.

La ligne de Caluire, qui est à voie étroite, serait prolongée sur Sathonay-Village et descendrait de la Croix-Rousse en intercalant un troisième rail sur la ligne Croix-Rousse-Perrache (n° 13) ; elle rejoindrait place de la Platière les lignes précédentes pour gagner également Perrache par les quais de Saône.

La pénétration au centre de la ville du réseau de l'Ouest-Lyonnais est plus facile : les lignes existent en presque totalité et il suffit de construire quelques mètres de raccordement à Saint-Jean, aux Cordeliers et aux Brotteaux pour permettre la circulation des trams sur les nouveaux parcours prévus :

N° 29, Cordeliers-Sainte-Foy ; N° 30, Cordeliers-Francheville, et sur la nouvelle ligne : gare des Brotteaux-Saint-Just, par la rue Bugeaud. En même temps la ligne n° 26 : Perrache-Brotteaux-Parc-Saint-Jean serait transformée en circulaire par la jonction Saint-Jean, quai Fulchiron, pont d'Ainay, quai d'Occident-Perrache.

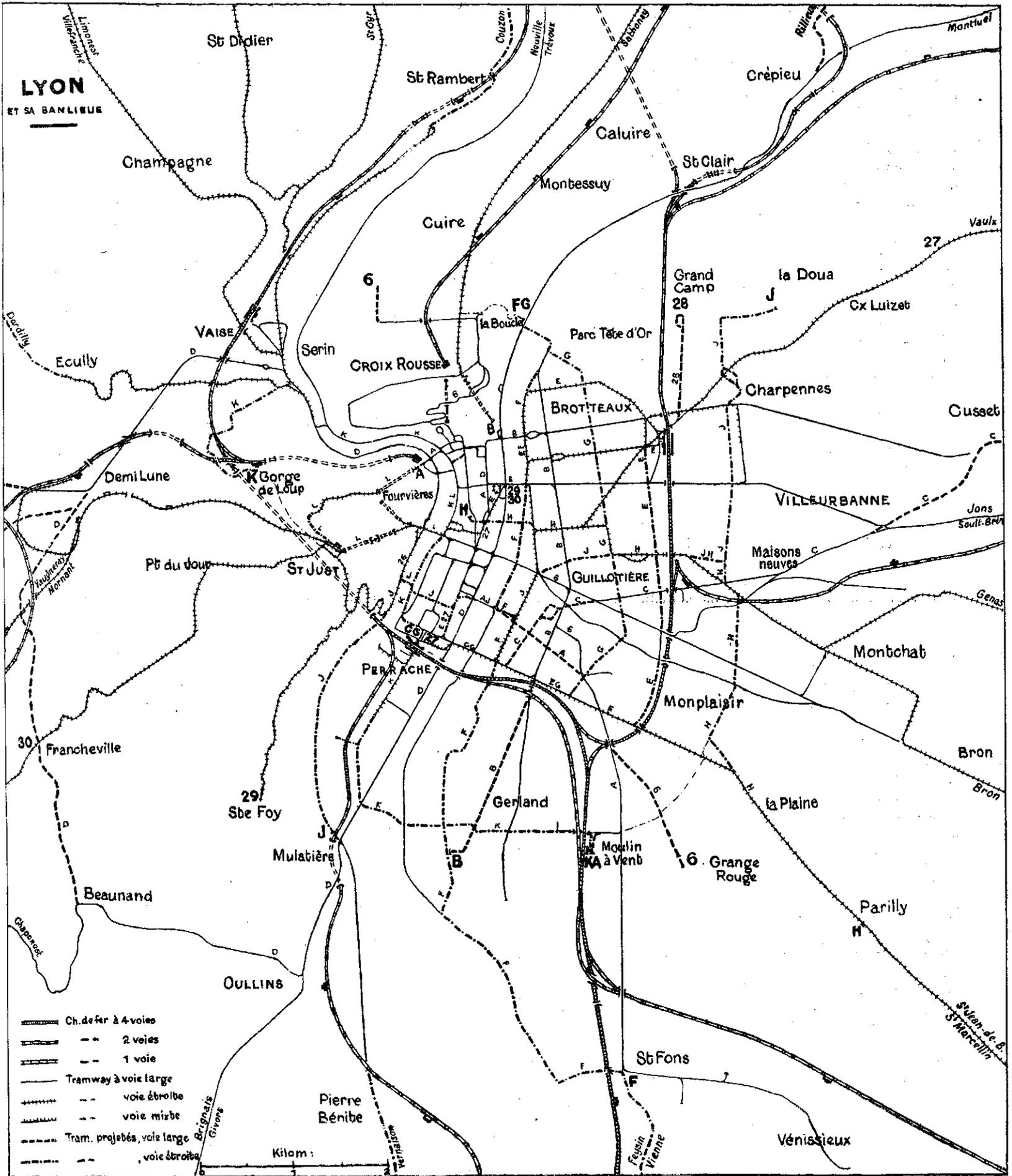
D'un autre côté, les tramways de l'Isère de la Compagnie Sud-France doivent aboutir dans la presqu'île : place Gailleton, place de la Charité ou cours du Midi : on ne peut laisser plus longtemps cette ligne s'arrêter au loin dans les faubourgs, pour le plus grand dommage des malheureux voyageurs. Une Commission s'en occupe, paraît-il ; elle se réunit rarement et ne solutionne rien : le public serait très heureux qu'elle terminât enfin ses travaux.

En ville, plusieurs prolongements seraient intéressants :

1° La ligne n° 26, Croix-Luizet-Brotteaux-Cordeliers, atteindrait la gare de Perrache par les rues Président-Carnot, de la République et de la Charité : on aurait ainsi une nouvelle ligne directe et commode entre les gares de Perrache, des Brotteaux et les Charpennes ;

2° Le tram circulaire n° 28 continuerait de la gare des Brotteaux sur le Grand-Camp par l'avenue Thiers ;

3° La ligne n° 6, Croix-Rousse-Cordeliers-Place du Pont, qui doit avoir son origine au cimetière de la Croix-Rousse, devrait être prolongée en suivant la ligne Bellecour-Saint-Fons (n° 12) et la route de Vénissieux jusqu'à Grange-Rouge.



Dans la banlieue, de nombreux prolongements sont depuis longtemps à l'étude :

1° Crepeux-Rillieux; — 2° Saint-Rambert-Colonges-Couzon; — 3° Saint-Didier-Saint-Fortunat; — 4° Ecully-Dardilly; — 5° Les Trois-Renards-le-Méridien-Charbonnières; — 6° La Demi-Lune-Tassin-Saint-Genis-les-Ollières; — 7° Pierre-Beuile-Irigny-Vernaison; — 8° Bron-Saint-Laurent-de-Mure.

Plusieurs de ceux-ci sont intéressants et mériteraient d'être exécutés de suite, les autres pouvant l'être dans une période de quelques années.

Ce n'est que pour mémoire que nous citons les lignes Lyon-Villefranche, Lyon-Brignais-Givors-Sainte-Colombe, Lyon-Joûs-Crémieu et Sault-Brénaz, qui sont plutôt des chemins de fer départementaux que des tramways urbains.

Le réseau complémentaire lyonnais comprendrait, enfin, les nouvelles lignes suivantes :

1° Lignes à voie large.

A. — Gare Saint-Paul-Halte du Moulin-à-Vent, par les Terraux, la rue de la République, Bellecour, le pont et la rue de l'Université, la route de Vienne et le chemin du Moulin-à-Vent à Gerland; cette ligne ferait communiquer avec tout le centre de la ville la nouvelle halte à établir à Moulin-à-Vent.

B. — Place Tolozan-Nouveaux Abattoirs, par le pont Morand, le cours Morand et l'avenue de Saxe.

C. — Gare Perrache-Villeurbanne-Usine de Cusset, par le pont du Midi, l'avenue Berthelot, la rue Sébastien-Gryphe, l'avenue Félix-Faure, la rue des Maisons-Neuves, la place de Villeurbanne, le boulevard de la Côte et Cusset jusqu'au cimetière et à l'usine des forces motrices du Rhône. Cette ligne créerait une liaison directe entre les gares de Perrache et de l'Est et entre le sud de Lyon et Villeurbanne.

D. — Circulaire banlieue ouest, par la vallée de l'Yzeron. Cette ligne irait de Bellecour à Bellecour, réunissant les lignes n° 5, Bellecour-Trois-Renards, et n° 14, Chaponost-Bellecour, entre la place de la Demi-Lune et Beaunand, elle passerait par la route de Bordeaux et le chemin de grande communication n° 13 bis, desservant l'Etoile-d'Alai, Francheville et les aqueducs de Beaunand.

2° Lignes à voie étroite.

E. — Circulaire Boulevards Rive gauche. Partant de la gare des Brotteaux, cette ligne gagnerait Perrache par les boulevards de la Part-Dieu et des Hirondelles, l'avenue Berthelot et le pont du Midi, pour revenir aux Brotteaux par la rue de la Charité, Bellecour, la rue de la République et la ligne n° 26 (avenue Duquesne).

F. — Place de la Boucle-Saint-Fons par le pont de la Boucle, les quais du Rhône rive gauche, les rues de l'Université et de Marseille, le chemin des Culattes et le chemin de la Vitriolerie à Saint-Fons. Cette ligne desservirait tous les quais de la rive gauche du Rhône et les Nouveaux Abattoirs. De Saint-Fons elle pourrait être prolongée sur Feyzin, Solaize, Saint-Symphorien-d'Ozon et Vienne.

G. — Gare Perrache-place de la Boucle, par l'avenue Berthelot, la rue Garibaldi, le boulevard du Nord et le pont de la Boucle. Ce serait la fameuse ligne de la rue Garibaldi, dont il est question depuis si longtemps : elle pourrait remonter de la Boucle à la Croix-Rousse par la rue de Dijon, si la chose est possible au point de vue technique.

H. — Place des Jacobins-Parilly, par la rue Childebert, le pont de l'Hôtel-Dieu, la ligne de Bron (n° 25) jusqu'à la Villette et de là les rues Paul-Bert, Baraban, des Tournelles, Saint-Maurice et la route d'Heyrieu jusqu'à Parilly.

J. — La Mulatière-la Doua, par le quai des Etroits, le pont d'Ainay, les rues Franklin et de la Charité, la place Gailleton, le pont de l'Université, les rues de Marseille, Paul-Bert, de Baraban, Alexandre-Boutin et de l'Égalité; l'église des Charpennes, le chemin du Grand-Camp et le boulevard de l'Hippodrome.

Ces deux diagonales (lignes H et J), par correspondance entre elles à la rue Paul-Bert, assureraient une relation directe Nord-Sud dans les quartiers suburbains : la ligne J, d'autre part, aboutissant au Grand-Camp, permettrait d'as-

surer, concurremment avec la ligne n° 28, le service des jours de courses.

K. — Gare de Gorge-de-Loup-Halte du Moulin-à-Vent, par le chemin de Saint-Simon, la rue Saint-Pierre-de-Vaise, le pont de Serin, les quais de Saône rive gauche, la gare de Perrache, le cours Charlemagne, le nouveau pont des Abattoirs, les Abattoirs et le chemin du Moulin-à-Vent à Gerland. Cette ligne desservirait la gare de Gorge-de-Loup, actuellement isolée, et le quartier des Abattoirs de Vaise, qui serait ainsi relié au centre de la ville et aux Nouveaux Abattoirs de la Mouche. Cette ligne pourrait, par la suite, être prolongée, d'une part, de Gorge-de-Loup sur Saint-Just, et, d'autre part, du Moulin-à-Vent sur Monplaisir, pour se souder à la ligne H et créer ainsi une véritable ligne de ceinture pouvant être utilisée par le service des marchandises.

L. — Circulaire Fourvière-Saint-Just. Cette ligne, partant du quai Saint-Antoine, gagnerait Saint-Just par la crémaille pour atteindre Loyasse et de là Fourvière par le tram actuel; le funiculaire Saint-Paul serait transformé pour permettre aux voitures de revenir au quai Saint-Antoine par la gare Saint-Paul et le pont la Feuillée.

**

On voit l'économie générale du projet : création de quatre nouvelles lignes transversales Nord-Sud dans les quartiers de la rive gauche du Rhône, relations nouvelles entre les quartiers du centre et ceux de la périphérie.

Enfin, l'établissement d'un réseau à voie étroite aussi homogène que celui à voie normale faciliterait l'exploitation de l'ensemble de notre réseau ferré. Au point de vue transport marchandises, il donnerait toute facilité, se reliant à nos diverses gares et aux ports existants ou projetés aussi bien qu'aux principaux établissements industriels (marchés aux bestiaux, abattoirs, magasins généraux, grandes usines) et aux chemins de fer locaux de la région.

Tandis que les réseaux du Rhône-Nord, de l'Ain et de Saône-et-Loire, pourraient gagner Lyon par Trévoux et Neuville, la ligne F, prolongée jusqu'à Vienne, permettrait de se raccorder au réseau des Économiques du Nord. Il resterait à assurer la liaison par ligne à voie étroite avec Rive-de-Gier et les départementaux de la Loire (Grand-Croix à Pélussin); elle se ferait indirectement par la ligne de Morant, mais il faudrait prévoir un accès direct à Rive-de-Gier par Givors. La solution pourrait être de mettre à voie de 1 mètre la ligne de Pierre-Bénite (n° 15) et de la prolonger par Vernaison sur Givors et Rive-de-Gier, à moins que, comme pour Neuville, on envisage la transformation à voie étroite de la ligne Oullins-Brignais, qui doit aller, comme on le sait, jusqu'à Givors et Sainte-Colombe : c'est là encore ce qui serait préférable.

Il serait intéressant aussi d'assurer pour les marchandises une liaison avec voies à pentes modérées entre le réseau de l'Ouest-Lyonnais et celui de la ville basse : plusieurs solutions pourraient être étudiées; la plus simple serait encore d'intercaler un troisième rail sur la ligne du Pont-d'Ecully entre la Demi-Lune et Vaise.

**

Telles sont les données qui, à notre avis, devraient diriger l'étude de notre réseau complémentaire de tramways. Nous croyons que la plupart des lignes proposées seraient de réalisation facile; elles donneraient satisfaction au public et produiraient des recettes intéressantes : certaines ont déjà été étudiées depuis longtemps; d'autres sont, au contraire, nouvelles, et ce sont celles-là que nous nous permettons de soumettre à la bienveillance de la Municipalité et de la Compagnie O.T.L. Depuis quelques années cette Compagnie a d'ailleurs apporté dans l'exploitation de son réseau d'importantes améliorations appréciées du public et nous ne doutons pas qu'elle continue dans cette voie pour le plus grand bien de notre cité.

LEGDUNENSIS.

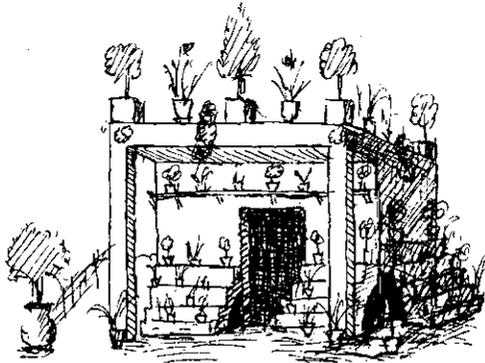
L'AMÉNAGEMENT DE LA PARTIE SUD-EST DE BELLECOUR

Depuis longtemps une réorganisation de l'aménagement de la partie sud-est de Bellecour est réclamée par tous ceux qui s'intéressent à la beauté de notre ville. Il y a là, sous de beaux marronniers, auprès d'un pavillon décoratif d'assez bon style, entre une pelouse verdoyante et un bassin avec jets d'eau, un endroit charmant devant lequel passent tous les étrangers qui viennent à Lyon. Or, ce joli coin lyonnais semblait, jusqu'ici, voué au désordre.

Les ouvriers municipaux y entreposent leurs brouettes, pelles, tuyaux d'arrosage, râpeaux et balais ; des marchands

Grâce au ciment armé, on pourrait faire, de chaque abri, une sorte d'étagère pour l'exposition des plantes, fleurs et arbustes en vente. Aucun espace ne serait ainsi perdu pour cette exposition. J'ai dessiné, au courant de la plume, quelques abris de ce genre. On pourrait multiplier à l'infini les formes diverses possibles que peuvent recevoir ces petites constructions en ciment armé et de 3 ou 4 mètres de côté. L'humidité de l'atmosphère, celle de l'arrosage des plantes, les souillures du terreau et du feuillage, au lieu d'enlaidir ces petits pavillons rustiques, en patineraient la surface et en accentueraient le pittoresque.

Mais à l'introduction de ce pittoresque très rustique dans ce coin de Bellecour, il conviendrait d'ajouter, pour produire



TYPE PERGOLA
(Ciment rustique, teinté vert clair)



TYPE HUTTE
(Ciment imitant les rondins de bois, teinte gr.saille)



TYPE SERRE
(Ciment lisse, teinté vieux bronze)



TYPE CABANE
(Ciment rustique et bruni)

PROJETS D'ABRIS POUR LES FLEURISTES DE BELLECOUR

Chaque abri, en ciment armé, forme une étagère pour l'exposition des plantes et fleurs.

fleuristes y étalent, sans goût possible, de jolies fleurs autour d'abris hétéroclites formés de débris de caisses et recouverts de papiers goudronnés ; le pavillon décoratif, tout délabré, paraît comme abandonné aux policiers.

Ce désordre va prendre fin. M. Herriot a chargé les services municipaux d'étudier la réorganisation de ce coin de Bellecour. M. Meysson, l'architecte en chef de la ville, étudie en particulier, un projet d'abris pour les marchands fleuristes où s'uniraient agréablement la ferronnerie, la céramique et le verre. Comme j'ai, depuis longtemps, quelques idées sur la réorganisation de ce point de Bellecour, je me hâte de les exprimer.

Je crains que les kiosques en verre, fer et céramique ne produisent pas tout l'effet pittoresque qui est souhaitable sous de grands arbres. D'autre part, le verre, la céramique et le fer demandent des soins continuels de bon entretien pour ne pas donner très vite une impression d'abandon. Je voudrais, pour nos marchands fleuristes, quelque chose de plus rustique, et je songe au ciment armé avec lequel il est si facile de faire des choses pittoresques.

une antithèse agréable, un détail d'art très classique. Je voudrais que l'espace rectangulaire qui joint le pavillon de police au sud et qui, pour l'instant, sert d'entrepôt aux ouvriers municipaux, soit entouré d'une élégante balustrade en pierre de taille blanche, pour former une terrasse peu élevée. Cette terrasse, pourvue de sable souvent renouvelé, serait réservée aux enfants.

Autre chose. Il faudrait établir complètement, tout autour du pavillon occupé par la police, la galerie ouverte, la sorte de péristyle qui est amorcée sur le côté nord. Les locaux de police se trouveraient ainsi un peu réduits, mais non supprimés. Rien ne s'oppose à ce qu'ils soient éclairés par un vitrail sur la toiture si la lumière prise sur la galerie ouverte était insuffisante. Par cette modification, facile à faire en effectuant les réparations nécessaires que réclame le pavillon dont beaucoup de sculptures s'effritent, non seulement on créerait un promenoir abrité fort utile au public en temps de pluie, mais encore, le pavillon dont les parois seraient ainsi ajourées, perdrait de sa tristesse morose de poste fortifié qui est très déplaisante dans ce coin charmant. Paul CUMINAL.

A PROPOS DU PLAN D'EXTENSION

SUPPRESSION DES FORTIFICATIONS LYONNAISES

A la suite de notre article paru dans le numéro du 1^{er} janvier, notre collaborateur Henri Soilu a pu donner quelques renseignements complémentaires sur la marche des travaux de la Commission chargée de l'élaboration du plan d'extension de la ville.

Tout en reconnaissant qu'il était maintenant désirable de mieux renseigner le public, non pas sur le détail des opérations examinées et projetées, mais bien sur les principes généraux adoptés par les Commissions et le programme suivi pour l'étude, dans les meilleures conditions possibles, des problèmes posés, il a fort justement fait observer que les critiques d'ensemble de Valrose et de Sined, qui avaient ému certaines personnes, avaient simplement eu pour but d'appeler l'attention des intéressés, d'une part, sur l'effet que pouvait produire, quoique bien à tort, parmi nos concitoyens, l'absence prolongée de tout communiqué officiel, si réservé soit-il, résumant la façon de procéder de ladite Commission, et, d'autre part, sur les avantages indiscutables que présenterait la division des Commissions en Sous-Commissions chargées respectivement de pousser plus à fond certaines catégories d'études.

Il a fort judicieusement complété ma pensée, comme je l'aurais fait moi-même si je n'avais pas été absent au moment de l'apparition des derniers numéros du journal, et je tiens à déclarer que nos observations précédentes ne visaient aucun service municipal ni aucune personnalité.

Nous avons simplement le désir d'exposer des idées générales, de rappeler nettement, avec, me semble-t-il, toute apparence de raison, que l'on ne peut mener à bien un travail aussi grandiose qu'est la mise au point du programme d'amélioration et de développement d'une ville telle que la nôtre, en imposant aux commissaires la besogne écrasante d'étudier les détails de toutes les affaires en cause, sans exception.

Aussi avons-nous insisté pour que l'on se décide à répartir les membres de la Commission entre plusieurs bureaux déterminés.

En tout cas, nous avons enregistré avec le plus vif plaisir les indications satisfaisantes qui, depuis, nous sont parvenues de différents côtés, et nous ne saurions trop rappeler, d'ailleurs, que nous avons été les premiers à applaudir à l'heureuse initiative qu'a eue le Maire de Lyon en constituant la Commission, la réalisation de nos anciens desiderata relatifs aux programmes à établir pour faire face à l'accroissement de la population lyonnaise, et exprimés si souvent dans ce journal, recevant ainsi un commencement d'exécution.

*
**

Cela posé, nous croyons utile de signaler de nouveau combien il serait désirable de voir traitée, en même temps que la préparation du plan d'extension, la question de la suppression éventuelle des fortifications.

Il ne faudrait pas que, sous prétexte de faciliter la répression de la fraude sur les alcools, on maintienne une armure surannée gênant le développement de la ville.

Du reste, s'il était définitivement reconnu que les murs d'enceinte et les semblants de remparts entourant Lyon ne serviraient à rien au point de vue militaire, sinon qu'à empêcher, en cas d'investissement, la concentration rapide des troupes mobiles de la défense vis-à-vis de tel ou tel secteur d'attaque, il suffirait, en égard aux intérêts de la ville, d'établir une barrière au milieu d'un large boulevard de ceinture entouré d'espaces libres.

C'est ce que l'on va faire à Paris, où la disparition des vieilles fortifs est chose décidée.

Dans cet ordre d'idées, nous proposons le tracé suivant pour la large artère circulaire à créer, artère qui aurait à

servir de limite à la ville, le mur d'enceinte étant alors définitivement supprimé :

« Du pont de Vaulx-en-Velin, au lieu dit Coupe-Gorge, jusqu'aux Sept-Chemins, puis de ce dernier carrefour au Poste-aux-Chevaux, à la jonction de la grande route nationale de Paris à Chambéry (ou des Sept-Chemins à la « Femme-Morte » en passant devant le fort de Bron).

« Enfin, la ceinture des boulevards extérieurs rejoindrait le Rhône par l'une des deux variantes : ou bien du Poste-aux-Chevaux (ou de la Femme-Morte) au bastion actuel n° 8, ou bien encore du même point de départ jusqu'à la Perrière (à l'est de Vénissieux), la Tour, près Feysin, et l'île des Acacias.

« Le deuxième tracé engloberait les villages de Vénissieux et de Saint-Fons, sans sortir des limites du département du Rhône. »

Entre le pont de Vaulx-en-Velin-Coupe-Gorge et le Grand-Camp, on pourrait supprimer toute barrière. Toutefois, il serait bon, croyons-nous, de prévoir une jonction directe allant de la traversée ci-dessus indiquée du canal de Jonage jusqu'à Neyron-Miribel et Rillieux, par un nouveau pont, aucune possibilité de traversée du Rhône n'existant actuellement dans la banlieue nord-est de Lyon.

Quoi qu'on puisse penser de notre projet, il nous paraît hors de doute qu'il y a lieu de faire quelque chose dans le sens indiqué.

Nous soumettons donc aux commissaires la proposition d'ordre général dont nous venons d'esquisser les bases.

VALROSE.

CONCOURS

LYON

DÉCORATION DE LA MAIRIE DU VII^e ARRONDISSEMENT

Un concours est ouvert par la Ville de Lyon, entre tous les artistes peintres habitant Lyon, en vue de la décoration des panneaux de la salle des mariages de la mairie du VII^e arrondissement, place Jean-Macé.

Ces panneaux sont au nombre de onze ; ils ont les dimensions suivantes :

Deux panneaux de 2 m. 03 × 3 m. 50 se faisant vis-à-vis et placés sur les petits côtés de la salle ;

Quatre panneaux de 1 m. 54 × 1 m. 08 à droite et à gauche des panneaux précédents ;

Cinq panneaux de 1 m. 53 × 0 m, 79, faisant face aux baies donnant place Jean-Macé.

La dépense prévue pour l'exécution est de 20.000 francs.

Le concours sera à deux degrés, c'est-à-dire qu'il comportera deux épreuves distinctes.

Les études de l'épreuve du premier degré devront parvenir à l'hôtel de ville, au plus tard le 18 mars 1913, à 5 heures du soir, terme de rigueur.

Un Jury nommé par le Maire choisira, parmi les concurrents, ceux qui seront admis au second degré.

Le programme du concours est à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (6^e bureau) et chez M. Meysson, architecte, directeur des travaux, quai Gailleton, 34, à Lyon.

Il sera adressé à tous les artistes qui en feront la demande à l'architecte directeur des travaux, un plan d'ensemble de la salle et un détail de l'architecture.

POITIERS

ASILE D'ALIÉNÉS

Le Département de la Vienne va faire étudier un asile d'aliénés au lieu dit Bellejouanne, commune de Poitiers. Dans sa dernière session, le Conseil général a décidé de soumettre l'élaboration du projet à un concours entre architectes français.

Les conditions générales de ce concours sont celles adoptées par la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement et par la Société Centrale des Architectes.

Les projets devront être remis à la préfecture de Poitiers, au plus tard le 31 août 1913.

Les architectes désirant prendre part au concours devront adresser leur demande à ladite préfecture, accompagnée :

1° D'une pièce établissant leur nationalité ;

2° D'un note indiquant leurs titres et diplômes et énumérant sommairement les travaux qu'ils ont déjà exécutés.

Les candidats pourront se procurer, à la première division de la préfecture de la Vienne : 1° un plan du terrain ; 2° un exemplaire du programme du concours et du rapport de la Commission d'études.

LYON

DESSINATEUR-EXPÉDITIONNAIRE AU SERVICE DES PLANS

Jeudi 6 mars, il sera procédé, dans une des salles de l'hôtel de ville, à un concours pour l'admissibilité à un emploi de dessinateur-expéditionnaire au service des plans et alignements à la Voirie municipale de Lyon, actuellement vacant. Les demandes devront être adressées au Maire de Lyon avant le 25 février courant. Traitement de début, 2.000 francs. Le programme du concours a été publié au *Bulletin municipal officiel* du 9 février.

L'EXPROPRIATION

pour cause d'insalubrité publique.

La Chambre des députés a adopté, le 26 mars 1912, une proposition de loi relative à l'expropriation par zones pour cause d'insalubrité publique, due à l'initiative de M. Jules Siegfried, député.

Le Sénat en étant actuellement saisi, le Conseil d'administration de la Chambre syndicale des Propriétés immobilières de la ville de Lyon et de sa banlieue, après étude attentive de la question, a fait parvenir aux sénateurs du Rhône une lettre où il propose des modifications que ce projet serait susceptible de recevoir, et qui donneraient satisfaction à certains desiderata formulés au nom de la Propriété, sans nuire pour cela à l'économie du projet ni compromettre le but poursuivi.

Dans une ville comme Lyon, où personne ne conteste l'impérieuse nécessité de transformations importantes, tant au point de vue de l'hygiène que de l'esthétique, cette nouvelle législation apporterait des facilités à des opérations qu'entrave la législation actuelle. Pour l'exécution de projets qui donnerait un précieux essor à la construction et à des améliorations désirables, M. Herriot se plaint avec juste raison de se heurter à des difficultés provenant de cet état de choses. La proposition de loi Siegfried serait en ce sens une amélioration sensible ; mais le texte en est encore perfectible, et il est naturel que les organisations qui ont pour but la défense de la propriété fassent entendre leurs observations et proposent les modifications susceptibles de sauvegarder les intérêts de leurs ressortissants. Les sénateurs devront faire état de celles qui leur sont présentées. Le cadre de notre journal ne nous permet pas de les reproduire ici ; néanmoins, nombre de nos lecteurs ayant intérêt à suivre cette question, nous avons tenu à leur signaler l'important travail rédigé par la Chambre syndicale des Propriétés immobilières, dont ils pourront prendre connaissance dans ses bureaux, 72, rue Pierre-Corneille, à Lyon.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

20

Nomination de professeur à l'École des Beaux-Arts.

Par arrêté en date du 31 janvier 1913, de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Louis PROST, statuaire à Lyon, a été nommé professeur de sculpture à l'École nationale des Beaux-Arts de Lyon, en remplacement de M. Aubert, décédé.

M. Prost est un ancien élève de notre Ecole, où il étudia de 1890 à 1896. Il fréquenta ensuite à Paris les ateliers de Barras et de Coutant. Il obtint en 1906 un second prix de Rome de sculpture. Parmi ses œuvres récentes, citons le monument du sénateur de l'Ain Pochon, à Marboz, et le buste du professeur Galtier, qui fut inauguré il y a quelques mois à l'École Vétérinaire de Lyon, à l'occasion des fêtes du cent cinquantième anniversaire de cette Ecole.

Chambre syndicale des entrepreneurs de la Côte-d'Or.

La Chambre syndicale des Entrepreneurs en bâtiments et de travaux publics de la Côte-d'Or a constitué comme suit son Bureau pour 1913 :

Président : M. A. JOBIN, entrepreneur de menuiserie ; *vice-présidents* : MM. A. CHABRAT, entrepreneur de travaux publics, et H. GAUDOT, entrepreneur de serrurerie ; *secrétaire* : M. Henri TRAPON, entrepreneur de plâtrerie ; *secrétaire adjoint* : M. BILLARD, entrepreneur de menuiserie ; *trésorier* : M. JACSON, entrepreneur de serrurerie ; *trésorier adjoint* : M. CHAMPY, entrepreneur de plâtrerie.

Chambre syndicale des entrepreneurs d'Oyonnax.

Dans sa dernière réunion, la Chambre syndicale des patrons en bâtiment d'Oyonnax (Ain) a composé son Bureau comme suit pour 1913 :

MM. Louis AUGOYAT, *président* ; BURRET et BILLIEZ, *vice-présidents* ; BOUILLET, *trésorier* ; BOCCA, *secrétaire*, et BERTHELETTO, *secrétaire adjoint*.

Suppression du remboursement des frais de calque.

Une Commission mixte, constituée par la Société Centrale, la Société des Architectes diplômés et l'Association Provinciale, en vue de reviser l'article 18 du Code des Devoirs professionnels de l'architecte, avait émis l'avis :

« Qu'il ne convient en aucune manière que l'architecte reçoive de l'entrepreneur, sous quelque forme que ce soit, aucun remboursement des avances qu'il a pu faire pour l'exécution des travaux qui lui sont confiés (timbres, calques, autographies, expéditions des marchés, cahiers des charges générales ou devis descriptifs, etc.) ; qu'il y a donc lieu de réclamer le remboursement des avances, non aux entrepreneurs, mais au client au nom et dans l'intérêt duquel l'architecte les a faits. »

Cet avis ayant été ratifié par la Société Centrale, dans sa dernière Assemblée générale, le Bureau de cette Société a fait paraître, dans le journal *l'Architecture*, une lettre destinée à porter cette décision à la connaissance de tous ses confrères, en les invitant à s'y conformer.

La plus-value sociale.

La Commission de législation fiscale a commencé l'examen de la proposition de loi de M. Ajam, ayant pour objet la création d'un impôt sur la « plus-value sociale », impôt qui serait établi sur la plus-value acquise aux immeubles, indépendamment du fait du propriétaire, et qui serait perçu lors de toute mutation de propriété volontaire ou forcée entre vifs et à titre onéreux. Rappelons que *la Construction lyonnaise*, dans ses numéros des 16 septembre, 1^{er} et 16 octobre 1912, a publié l'exposé des motifs qui, d'après l'honorable député, militent en faveur de la création de ce nouvel impôt.

Exemption d'impôt des habitations à bon marché.

La Société parisienne des Habitations économiques vient d'obtenir du Conseil d'Etat un arrêt des plus intéressants, et d'intérêt général pour tous ceux qui veulent profiter des facilités accordées par la loi à tout constructeur d'une habitation économique.

On sait qu'entre autres faveurs, ce constructeur peut obtenir une exemption d'impôts pendant douze ans. Mais il doit déclarer son intention d'édifier une maison économique et demander cette exemption.

Supposons qu'il ait rempli la première de ces formalités et omis la seconde. Sera-t-il déchu de l'exemption duodécennale d'impôt ? C'est à cette question que vient de répondre le

Conseil d'Etat, en déclarant qu'il suffit que le constructeur ait fait connaître son intention : l'Administration des Finances se trouve ainsi suffisamment avertie et le constructeur a assuré son droit.

Distinction honorifique.

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Paul DESJARDINS, architecte adjoint des monuments historiques à Lyon, a été promu *officier de l'Instruction publique*. C'est avec plaisir que *la Construction lyonnaise* lui adresse ses bien sincères félicitations.

Vente d'un terrain communal.

Le mardi 11 mars 1913, à 2 h. 1/2, dans une des salles de l'hôtel de ville, vente par voie d'adjudication aux enchères publiques, en un seul lot et à la bougie éteinte, d'un terrain communal situé rue Béchevelin, 68-70, mesurant approximativement 276 mètres carrés, et de la partie adjacente de l'ancienne ruelle de la Vitriolerie, aujourd'hui déclassée, mesurant environ 210 mètres carrés.

La mise à prix est fixée à la somme de 27.500 francs.

Chaque enchère au-dessus de la mise à prix ci-dessus fixée ne pourra être inférieure à 100 francs.

Le cahier des charges, clauses et conditions relatifs à ladite vente et le plan des lieux sont déposés à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALLIER. — Le Ministre des travaux publics vient d'approuver le projet d'agrandissement de la gare de *Gannat*. La dépense s'élève à 2.832.500 francs. — En vue de l'exécution des travaux d'aménagement d'une école supérieure dans l'ancien couvent de Saint-Maur et d'amélioration des abords du ruisseau de l'Amaron, la Ville de *Montluçon* vient de contracter au Crédit Foncier de France un emprunt de 303.560 francs. — Le Conseil municipal de *Vichy* a adopté le projet de M. Bardet, architecte, pour la construction d'une école maternelle dans le quartier du Tonkin ; le devis est de 40.000 francs.

ALPES-MARITIMES. — La Municipalité de *Beausoleil* étudie le prolongement de l'avenue du Casino municipal et du boulevard du Midi. A ce sujet, M. Teisseire, ingénieur-géomètre, vient de soumettre deux esquisses. D'après son projet, l'avenue du Casino municipal serait prolongée jusqu'au chemin vicinal n° 12. Le boulevard du Midi serait élargi à partir de la maison Florent jusqu'au sentier des Serres. Des demandes d'achat de terrains et d'édification de constructions ayant été faites, on prévoit que le prolongement de ces artères est d'un grand intérêt au point de vue édilitaire, car les demandes d'autorisation de construire vont se multiplier dès que le projet sera adopté.

DOUBS. — Une Commission est nommée pour étudier, avec les délégués du Conseil général, la question de la création à *Besançon* d'une gare centrale des chemins de fer vicinaux. Est mis à l'étude un projet de 800.000 francs établi par la Compagnie des Tramways électriques de Besançon, pour la transformation de son matériel, la réfection des voies et la construction de nouvelles lignes. — La commune de *Belmont* affecte une somme de 30.000 francs à la construction d'un nouveau groupe scolaire. — M. R. Chavanne, architecte à Pontarlier, a établi un projet dont le devis s'élève à 8.000 fr. pour l'extension du réseau de distribution d'eau potable et la construction d'un aqueduc pour le trop plein du réservoir, à *Boujaillies*. — A *la Cluse-et-Mijoux*, l'établissement de bouches à incendie et l'acquisition de matériel pour le service des incendies font l'objet d'un crédit de 9.240 francs, d'après les prévisions d'un devis de M. Barthelet, architecte-voier à Pon-

tarlier. — Le service vicinal va faire procéder à l'amélioration du chemin rural du Tillet, à *Goux-les-Usiers*, sur 300 mètres ; la dépense est de 1.500 francs. — La Ville de *Pontarlier* va faire procéder à des travaux de voirie et d'égouts s'élevant à 24.000 francs, et à la construction d'une école d'aviation, dont le devis est de 100.000 francs.

HAUTE-LOIRE. — Une Association syndicale s'est formée à *Chadron* pour l'exécution des travaux d'adduction d'eau pour les besoins agricoles au village de Sigaud.

HAUTE-SAVOIE. — Le Conseil municipal d'*Annecy* a voté en principe le projet de bail et les plans d'un casino présentés par MM. le Dr Drugman, de Monte-Carlo, et Michard, d'Annecy ; la valeur totale des constructions atteindra 500.000 fr.

ISÈRE. — La Ville de *Grenoble* va faire procéder à la démolition et à la reconstruction à ciel ouvert du passage de la Porte des Alpes.

LOIRE. — La Ville de *Saint-Etienne* a acquis les terrains nécessaires à l'élargissement du cours Fauriel. — Sont approuvés des projets d'emprunts de 80.000 et 50.000 francs pour la construction d'un abri sur le marché aux bestiaux et divers travaux de canalisation d'eau à *Roanne*. La Ville a vendu à la Compagnie des Chemins de fer départementaux du Centre un immeuble de la rue Mulsant, où seront construits les bureaux de la Compagnie, lesquels sont actuellement à Moulins. Deux classes provisoires seront aménagées à l'école de la rue Marceau : 5.500 francs. Des réparations seront faites à l'école maternelle de la place Berthelot : 3.810 francs. Le Conseil a adopté une modification apportée par le Service des ponts et chaussées au projet de la Compagnie P.-L.-M. pour le passage à niveau du faubourg Clermont. Avis favorable est donné un projet d'élargissement de la voie de halage de Roanne à Villerest : 11.247 francs. Sont mis à l'étude des projets relatifs à l'installation de l'énergie électrique. — Est mis à l'étude un projet définitif de 67.000 francs pour la construction à *la Ricamarie* d'un établissement de bains-douches.

RHÔNE. — Il est fait concession à la Société anonyme des Mines et Produits chimiques de *Villefranche-sur-Saône* des mines de pyrite de fer, cuivre, plomb et métaux connexes comprises dans les limites ci-après définies : communes de Vaux et du Perréon, arrondissement de Villefranche, département du Rhône.

SAÔNE-ET-LOIRE. — M. Jourdiar, architecte à Charolles, a été chargé de la construction d'un bureau de poste à *Saint-Julien-de-Civry*.

VAR. — La Ville de *Toulon* va procéder à l'agrandissement du parc à combustibles liquides par la construction de sept nouveaux réservoirs, 2.100.000 francs.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 24 janvier au 7 février 1913

Chemin du Pré-Gaudry, 1, Ateliers. Propr., MM. Dérobert et C^{ie}, y demeurant. Entrepr., M. Jangot, rue Servient, 18.

Grande rue de Monplaisir, 235. Maison. Propr., M. Pétinet, y demeurant.

Montée des Gênoevains, 3. Maison. Propr., M. Privat, y demeurant. Entrepr., M. Clément, chemin de Choulaux, 121.

Chemin de la Colombière. Bâtiments industriels. Propr., M. Lèbre, rue du Bourbonnais, 39 bis. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.

Petite rue de la Viabert, angle rue Sainte Geneviève. Maison. Propr., M. Sclafert, rue Rabelais, 101. Arch., M. Martinon, avenue de Saxe, 129.

Place de l'Abondance, 9. Maison. Propr., MM. Mazier et Plazauet, rue du Quatre-Août, 57, à Villeurbanne. Arch., M. Bruyas, quai de Retz, 18.

Chemin de Montribloud, 9. Maison. Propr., M. Boffard, place de la Bourse, 2. Arch., M. Tixier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 31.

Quai Claude-Bernard, 29. Maison. Propr., M. Rinck, rue Sainte-Hélène, 2. Arch., M. Cuny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.

Chemin de Champagneux. Maison. Propr., M. Cognat, employé à la Compagnie du Gaz, Usine de la Mouche. Entrepr., M. Boisdevésy, route de Vienne, 67.

Rue Stéphane-Coignet. Maison. Prop., M. Grumel, rue Valensaut, 11.

Rue Jean-Bart, 9. Maison. Propr., M. Rabatel, rue d'Aguesseau, 20.

Chemin des Tournelles, 19. Bâtiment industriel. Prop., MM. Vulliod, Ancel et Cie, y demeurant. Entrepr., M. Pétavit, rue Crèqui, 65.

Place de l'Abondance, 5. Maison. Propr., M. Averly, cours Gambetta, 78. Arch., M. Bruyas, quai de Retz, 18.

Place de l'Abondance, 7. Maison. Propr., MM. Frachet et Leriche, place Bellecour, 2. Arch., M. Bruyas, quai de Retz, 18.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

14 Février 1913	DROITS D'ACCISSÉ EN SUS les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné	200 »	205 »
— en planche rouge	245 »	250 »
— — jaune	217,50 »	222,50 »
Étain Banca en lingots	610 »	615 »
— Billiton et détroits en lingots	605 »	610 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	50 »	51 »
— ouvre : tuyaux et feuilles	57 »	59 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	70 »	71 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	530 »	»
— laminé	700 »	»
Aluminium brut pour fonderie	260 »	»
— laminé	570 »	»
Fer lamine 1 ^{re} classe	24 »	24 50
Fer à double T. A.O	23 50	24 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	26,50	27 »

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 28 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un lycée de garçons aux Brotteaux. Aménagement des cours, chaussées, jardins et chemins à trottoirs. Montant, 53.290 fr. 03. Soumissionnaires : MM. Soly père et fils et Lesieu, 11,10 p. 100. — Monin, 5 p. 100. — Duffe, 2 p. 100. — Adjud., M. Milamant, 16, rue du Bourbonnais, à Lyon, 21 p. 100 de rabais.

Rhône. — 30 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture, en un lot, de produits réfractaires. Adjud., M. Prost, à Givors.

Rhône. — 11 février. — *Mairie de Lyon.* — Réfection des empièvements, pavage et sablage des allées de l'Hôtel des Invalides du Travail. Montant, 15.220 fr. Soumissionnaires : MM. Bernard, 3 p. 100. — Canque, 2 p. 100. — Adjud., M. Milamant, 16, rue du Bourbonnais, à Lyon, 4 p. 100 de rabais.

Rhône. — 4 février. — *Mairie de Sainte-Foy-les-Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 64.636 fr. 45. Non adjugé. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 13.147 fr. 76. Adjud., Société des entrepreneurs de peinture et plâtrerie, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, 18,35 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente, menuiserie. Montant, 37.518 fr. 60. Adjud., M. Barnay, à Ecully, 16,27 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 9.222 fr. 26. Adjud., M. Coulet, 36, rue des Chartreux, à Lyon, 1 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 3.668 fr. 80. Adjud., M. Gauthier, 29, quai des Brotteaux, à Lyon, 19,40 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Installation de gaz. Montant, 2.088 fr. 75. Adjud., M. Gauthier, 14,75 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Chauffage à vapeur. Montant, 5.549 fr. Non adjugé.

Rhône. — 6 février. — *Mairie de Villeurbanne.* — Mise en état de viabilité et canalisation des rues des quartiers de la Cité-Tête-d'Or et de la gare de Villeurbanne. — 1^{er} lot. Boulevard Pommerol, rue Louis-Guérin, rue Charles-Lyonnet et avenue Thiers. Montant, 274.410 fr. Soumissionnaires : M. Chaboud, prix du devis. — MM. Duret, 1 p. 100. — E. Canque, 2 p. 100. — Monin, 3 p. 100. — Adjud., M. F. Milamant, 27, place de la Pyramide, à Lyon, 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Rue Henri-Rolland, rue du Toukin, rue d'Hanoi, rue des Chanées, rue des Tramways, rue Son-Tay, avenue Piaton, rue Félix-Mangini, rue du Niger, place Rivière, place Mangini. Montant, 210.280 fr. Soumissionnaires : MM. E. Canque, 1 p. 100. — Duret, 2 p. 100. — Monin, 4 p. 100. — Adjud., M. François Milamant, 10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Avenue Galline, rue Phélypeaux, rue de la Ferme, rue Jean-Broquia. Montant, 87.680 fr. Soumissionnaires : MM. Monin, Canque, P. Dubiau, 1 p. 100. — Gilbert, 2 p. 100. — Adjud., M. Milamant, 4 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Rue Charrin, rue Bouchet, rue Aynès, rue Panissod. Montant, 77.630 fr. Soumissionnaires : M. Milamant, prix du devis. — MM. Monin, 1 p. 100. — Gilbert, 3 p. 100. — Chaboud, 4,50 p. 100. — L. Védrine, Canque, 5 p. 100. — V. Brun, 5,85 p. 100. — Adjud., M. Dubiau, rue des Trois-Pierres, 71, à Lyon, 9 p. 100 de rabais.

Rhône. — 26 janvier. — *Mairie de Grézieu-la-Varenne.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et pierre de taille. Montant, 13.846 fr. 87. Soumissionnaires : MM. Fayolle, P. Jullien, 7 p. 100.

— G. Giraud, 6 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 2^e lot. Charpente. Montant, 4.498 fr. 95. Soumissionnaire : M. J.-M. Damon, 1 p. 100. — Adjud. M. Jérôme Rouaix, à Chazelles-sur-Lyon, 5,50 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 2.731 fr. 50. Adjud., M. Joseph Grange, à Saint-Symphorien-sur-Coise, 3,15 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 2.110 fr. Soumissionnaires : Mine veuve Queyras, 7,80 p. 100. — M. Guillaume, 11 p. 100. — Adjud., M. Etienne Goût, à Saint-Symphorien-sur-Coise, 12,55 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 2.075 fr. 76. Soumissionnaires : MM. Vietti, 4,25 p. 100. — A. Bluma, 5,25 p. 100. — Adjud., M. Julien Marceau, à Saint-Symphorien-sur-Coise, 6,05 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie. Montant, 700 fr. Soumissionnaire : M. A. Allary, 10,60 p. 100. — Adjud., M. Firmin Coy, à Saint-Symphorien-sur-Coise, 25,10 p. 100 de rabais.

Rhône. — 31 janvier. — *Mairie d'Anse.* — Travaux de construction d'une canalisation en béton de ciment de 152 m. 50 de largeur sous la chaussée de l'ancienne granie rue et place de la Panneterie. Montant, 3.000 fr. Adjud., M. Cadet, à Chazay-d'Azergues, 13 p. 100 de rabais.

Allier. — 9 février. — *Mairie de Montégut-le-Blin.* — Construction d'un bureau de postes et télégraphes. Montant, 12.297 fr. 74. Soumissionnaires : MM. Sintarel, 6 p. 100. — Barge, 10 p. 100. — Adjud., M. Labaye, à Magnat, 11 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 2 février. — *Mairie de Vogué.* — Travaux d'adduction d'eau potable. Montant, 71.943 fr. 35. Aucun soumissionnaire.

Ardèche. — 25 janvier. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Valgorge. Montant, 22.897 fr. 06. Non adjugé.

Doubs. — 19 décembre. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. La Chenalotte. Etablissement d'une conduite d'eau. Montant, 5.985 fr. 60. Adjud., M. Martignoni, à Morteau, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Dasle. Réparations à l'école. Montant, 1.076 fr. 52. Adjud., M. Spellenhauer, à Beaumont, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Fournet-Blancheroche. Réparations à l'église. Montant, 5.603 fr. 25. Adjud., M. Martignoni, 11 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Fournet-Blancheroche. Bureau de bienfaisance : reconstruction d'une loge. Montant, 2.721 fr. 40. Adjud., M. Martignoni, 12 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Lougres. Agrandissement du cimetière. Montant, 3.768 fr. 95. Adjud., M. Tarnaud, à Voujeaucourt, 11 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Maiche et Mancenans. Construction d'une classe. Montant, 13.093 fr. 20. Adjud., M. Bouhierier, à Maiche, 7 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Mont-de-Laval. Etablissement d'une conduite d'eau. Montant, 16.173 fr. 51. Adjud., M. Henri Hausmann, à Besaçon, 1 p. 100 de rabais.

Drôme. — *Valence.* — Concours pour l'étude et l'exécution des travaux d'installation du chauffage par la vapeur à basse pression à l'hôpital civil et militaire. Soumissionnaires : MM. Piana, Remilleux et Gelas, Guillery et Roux, Bouchayer et Viallet, Marion, Burr et Cie, Gobert, Sauvaire, Cusset, Joya, Ruffier, Berthon, Hatry, Courtaud et Garnier. Projet choisi : MM. Gire freres, à Bourg-Argental (Loire), au prix de 40.600 francs.

Loire. — 23 décembre. — *Mairie de Panissières.* — Construction d'une école de filles et école maternelle. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciment. Montant, 45.175 fr. 70. Soumissionnaires : M. François Mourdon, 10 p. 100 d'augmentation. — M. A. Laporte, 2 p. 100. — Adjud., M. Henri Goutier, à Panissières, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant, 12.024 fr. 45. Soumissionnaire : M. P. Duffe, 20 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Jean Lornage, à Feurs, 1 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture en tuiles, zinguerie et fonte. Montant, 5.834 fr. 45. Soumissionnaire : M. G. Verine, 4 p. 100. — Adjud., M. Sougniet fils aîné, à Firminy, 12 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 11.306 fr. 50. Soumissionnaires : MM. H. Sauze, 1 p. 100. — P. Varignier, 5 p. 100. — Adjud., M. Claudius Varignier, à Panissières, 9 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, marbrerie. Montant, 8.658 fr. 85. Soumissionnaire : M. J. Terrailon, prix du devis. Adjud., M. Jacques Barrier, à Feurs, 7 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Grosse et petite serrurerie. Montant, 11.955 fr. 45. Soumissionnaires : M. F. Guillot, prix du devis. — MM. H. Vidal, 1 p. 100. — J.-M. Lamure, 3 p. 100. — Adjud., M. Laforêt-Bobin, à Saint-Etienne, 5,05 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Mobilier. Montant, 2.045 fr. 50. Soumissionnaires : MM. J.-M. Colomb, 7 p. 100. — J. Pariel, 7 p. 100. — Adjud., M. Antoine Pansier, à Saint-Rambert, 15 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 25 décembre. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Brugeron. Chemin vicinal. Construction. Montant, 24.000 fr. Soumissionnaires : MM. Matchard J.-B. — Matchard Henri. — Courtial, prix du devis. — MM. Morel, 2 p. 100. — Fournet, 1 p. 100. — Adjud., M. Roche, à Olliergues, 3 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 25 décembre. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Grandrif. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 56.900 fr. Soumissionnaires : M. Porte, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Rocher. — Valnet. — Matchard J.-B., prix du devis. — M. Delaguillaume, 2 p. 100. — Adjud., M. Matchard Henri, à Viverols, 5 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 26 décembre. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Grandrif. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 56.900 fr. Soumissionnaires : M. Michel Porte, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. J.-B. Rochet. — J.-B. Matchard. — A. Valnet, prix du devis. — M. Delaguillaume, 2 p. 100. — Adjud., M. Henri Matchard, à Viverols, 5 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 26 décembre. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Brugeron. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de la Marélie au Camelot. Construction entre le profil n° 106 et le chemin d'intérêt commun n° 102, sur 3.417 m. Montant, 24.000 fr. Soumissionnaires : MM. J.-B. Courtial. — H. Matchard. J.-B. Matchard, prix du devis. — MM. J. Fournet, 1 p. 100. — E. Morel, 2 p. 100. — Adjud., M. Je n Roche, à Olliergues, 3 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 8 décembre. — *Mairie de Montceau-les-Mines.* — 1^{er} Construction d'une morgue au cimetière de Bel-Air. Montant, 1.850 fr.

Soumissionnaires : MM. Besseige fils, 1 p. 100. — P. Perrier, 2 p. 100. — P. Parant, 4 p. 100. — Adjud., M. Claude Beugnet, rue de Pouilloux, à Montceau les-Mines, 7 p. 100 de rabais. — 2^e Aménagements divers au groupe scolaire de la Sablière. Montant, 14.392 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Besseige fils, 1 p. 100. — P. Perrier, 2 p. 100. — J. Millot, 2 p. 100. — P. Parant, 6 p. 100. — Adjud., M. Claude Beugnet, rue du Pouilloux, à Montceau-les-Mines, 7,50 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 22 décembre. — *Mairie de Saint-Bonnet-de-Joux.* — Construction d'un abattoir. Montant, 18.200 fr. Soumissionnaires : MM. Gauchot, 2 p. 100. — Augrandjean, 4 p. 100. — Darfeuille, 9 p. 100. — Alevégar, 11 p. 100. — Adjud., M. Dessolères, à Véronvres, 12 p. 100 de rabais.

Savoie. — 14 décembre. — *Préfecture.* — Construction de l'école mixte intercommunale du Gué-des-Planches. Montant, 18.732 fr. 19. Soumissionnaires : MM. Loridon, 1 p. 100. — Droguet, 2 p. 100. — Trivero, 4 p. 100. — Adjud., M. Dompnier, à Fontconverte, 7 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 3 mars. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour divers travaux. — 1^{er} Construction de l'Hôtel de la Mutualité. Fourniture et installation des appareils sanitaires. Montant, 6.570 fr. Cautionnement, 350 fr. — 2^e Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Martinière. Installation de la plomberie pour les eaux et le gaz et des appareils sanitaires et d'éclairage. — 1^{er} lot. Plomberie pour les eaux et appareils sanitaires. Montant, 10.250 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Plomberie pour le gaz et appareils d'éclairage. Montant, 7.760 fr. Cautionnement, 400 fr. — Le pli global contenant les pièces nécessaires devra être adressé par la poste, sous pli recommandé, de façon à arriver au plus tard le lundi 3 mars à 5 heures du soir. — Renseignements à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon.

Rhône. — Lundi 10 mars. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une école maternelle et d'une crèche municipale dans le quartier de la Martinière. — Concours pour l'établissement de planchers en béton armé. Montant, 19.900 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Le pli contenant les pièces devra être adressé par la poste, recommandé, de façon à arriver au plus tard le lundi 10 mars, à 5 heures du soir. — Renseignements à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon.

Rhône. — Plis au plus tard le 11 mars. — *Mairie de Lyon.* — Concours. Installation de la mairie du 6^e arrondissement dans l'immeuble de la rue de Séze. Fourniture du mobilier des bureaux. — Renseignements aux Bureaux des Renseignements à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon. — En outre, tous autres renseignements pourront être fournis aux intéressés par M. Meysson, architecte, directeur des travaux, quai Gailleton, 34, à Lyon.

Rhône. — Plis au plus tard le 18 mars. — *Mairie de Lyon.* — Concours. Mairie du 7^e arrondissement, place Jean-Macé. Décoration des panneaux de la salle des mariages. Ces panneaux sont au nombre de 11; ils ont les dimensions suivantes : 2 panneaux de 2 m. 03/3 m. 50 se faisant vis-à-vis et placés sur les petits côtés de la salle; 4 panneaux de 1 m. 54/1 m. 08 à droite et à gauche des panneaux précédents; 5 panneaux de 1 m. 53/0 m. 79 faisant face aux haies donnant place Jean Macé. La dépense prévue pour l'exécution est de 20.090 fr. — Le programme du concours est à la disposition des intéressés à l'Hôtel de Ville (6^e bureau), et chez M. Meysson, architecte, directeur des travaux, quai Gailleton, 34, à Lyon.

Rhône. — Lundi 3 mars, 10 h. — *Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} Chemin de grande communication n° 4 bis, de la Saône à la Loire. Construction de trottoirs avec rigoles dans le bourg de Gerçé. Montant, 4.390 fr. A valoir, 110 fr. Total, 4.500 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2^e Chemin d'intérêt commun n° 14, de Ranchal à Charlieu. Rectification sur le territoire de Thel, entre le chemin vicinal ordinaire n° 2 et la maison Accary (Jean-Marie), sur 304 m. Montant, 5.469 fr. 01. A valoir, 360 fr. 99. Total, 5.830 fr. Cautionnement, 180 fr. — Visa, par l'agent voyer en chef du département, huit jours avant l'adjudication. Les soumissions devront être déposées ou parvenues sous pli recommandé avant le 1^{er} mars, 6 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Allier. — Dimanche 2 mars, 2 h. — *Mairie d'Ébreuil.* — Travaux d'adduction d'eau potable. Prise d'eau, 5.507 fr. 95. Réservoir supérieur, 14.426 fr. 50. Canalisation et fontainerie, 35.552 fr. Total, 55 586 fr. 45. Cautionnement, 1.500 fr. — Visa par M. Coste, ingénieur à Vichy, rue Saint-Dominique, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Lundi 10 mars, 2 h. — *Mairie de Vichy.* — Construction d'un abattoir. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, canalisations, chaussées, pavages. Montant, 312.703 fr. 60. Cautionnement provisoire, 1 609 fr., définitif, 16.000 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 25.949 fr. 54. Cautionnement provisoire, 130 fr., définitif, 1.300 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 15.623 fr. 04. Cautionnement provisoire, 80 fr., définitif, 800 fr. — 4^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 39.644 fr. 34. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 2.000 fr. — 5^e lot. Châssis en fer. Montant, 22.809 fr. Cautionnement provisoire, 120 fr., définitif, 1.200 fr. — 6^e lot. Couverture. Montant, 28.144 fr. 01. Cautionnement provisoire, 140 fr., définitif, 1.400 fr. — 7^e lot. Couverture en ciment volcanique. Montant, 21.338 fr. 13. Cautionnement provisoire, 110 fr., définitif, 1.100 fr. — 8^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, fumisterie. Montant, 36 985 fr. 52. Cautionnement provisoire, 180 fr., définitif, 1.800 fr. — 9^e lot. Plomberie d'eau. Montant, 11.940 fr. 72. Cautionnement provisoire, 60 fr., définitif, 600 fr. — 10^e lot. Éclairage électrique. Montant, 12.435 fr. 60. Cautionnement provisoire, 60 fr., définitif, 600 fr. — 11^e lot. Remblai. Montant, 36.446 fr. 25. Cautionnement provisoire, 180 fr., définitif, 1.800 fr. La somme

à valoir pour travaux accessoires et imprévus est de 15.022 fr. 95. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Mardi 25 février, 10 h. — *Mairie de Grasse.* — Construction de W.-C. sur l'avenue Sainte-Lorette. Terrassement, maçonnerie, couverture et divers. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Mercredi 26 février, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Construction d'un groupe scolaire au quartier de Sainte-Hélène. — 1^{er} lot. Terrassements, fondations, maçonnerie, couverture, charpente, marbrerie, ardoises, décoration en stuc des façades, fumisterie. Montant, 91.565 fr. 60. Cautionnement, 4.500 fr. — 2^e lot. Ferronnerie, fonte et serrurerie. Montant, 5.961 fr. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Zinguerie, plomberie, appareils et assainissement. Montant, 23.406 fr. 30. Cautionnement, 1.200 fr. — 4^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 17.681 fr. 95. Cautionnement, 900 fr. — 5^e lot. Peinture à l'huile et à la fresque, vitrerie et papiers peints. Montant, 9.942 fr. 20. Cautionnement, 500 fr. — 6^e lot. Béton armé. Montant, 31.445 fr. Cautionnement, 1.570 fr. — 7^e lot. Parquets et plinthes monolithes. Montant, 6.362 fr. 50. Cautionnement, 320 fr. — 8^e lot. Mobilier scolaire et stores de fermeture. Montant, 19.826 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Samedi 15 mars, 10 h. — *Mairie d'Annonay.* — Construction d'un abattoir. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 119.195 fr. 84. Cautionnement, 6.000 fr. — 2^e lot. Serrurerie. Montant, 16.520 fr. 15. Cautionnement, 800 fr. — 3^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 26.709 fr. Cautionnement, 1.300 fr. — 4^e lot. Ferronnerie et vitrerie. Montant, 19.505 fr. 25. Cautionnement, 1.000 fr. — 5^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 16.081 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa, trois jours au moins avant l'adjudication, par M. Maurice Luquet, architecte, directeur des travaux. — Renseignements à la mairie.

Basses-Alpes. — Jeudi 27 février, 10 h. — *Mairie de Condamine.* — Service du génie. Travaux de construction d'un mur destiné à protéger le fort Grouchy (place de Tournoux) contre les éboulements de rochers. — Lot unique. Terrassement, maçonnerie, ciment. Montant, 64.000 fr. Cautionnement, 4 000 fr. Dépôt de garantie, 1.000 fr. — Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire les pièces exigées à M. le chef du génie, à Gap, avant le 14 février. — Renseignements à la chefferie du génie, à Gap, et aux bureaux du génie, à Barcelonnette, à la Croisette et à Condamine.

Bouches-du-Rhône. — Samedi 15 mars, 11 h. — *Sous-préfecture d'Aix.* — Travaux communaux. Meyrargues. Réfection de caniveaux, mise à profil normal de chaussées et ouvrages pour assurer l'écoulement normal des eaux des rues de Meyrargues. Montant, 2.740 fr. 62. A valoir, 579 fr. 98. Total, 3.320 fr. 60. Cautionnement, 100 fr. — Visa par M. Vigouroux, conducteur des ponts et chaussées, à Aix, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Côte-d'Or. — Lundi 3 mars. — *Mairie de Dijon.* — Service du génie. Travaux à exécuter dans la place de Dijon pour les modifications à apporter au champ de tir de Chenove. — Lot unique. Terrassements et maçonneries. Montant, 18.600 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 20 février 1913. — Renseignements à la chefferie du génie de Dijon, rue Chancelier-l'Hôpital, caserne Dampierre.

Côte-d'Or. — Demandes le 28 février. — *Mairie d'Auxonne.* — Alimentation en eau potable. Concours pour la construction d'un puits filtrant en ciment armé de 5 mètres de diamètre, en vue de l'alimentation en eau potable de la ville d'Auxonne. — Les demandes accompagnées des certificats devront parvenir à la mairie d'Auxonne pour le 28 février 1913 au plus tard. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Dimanche 2 mars, 2 h. — *Mairie de Tulette.* — Chemins vicinaux ordinaires. Entretien pendant les années 1913 et 1914. Montant annuel, 1.700 fr. Cautionnement, 80 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'agent voyer cantonal de Nyons. — Renseignements au bureau de l'agent voyer cantonal.

Haute-Loire. — Dimanche 23 février, 3 h. — *Mairie du Brignon.* — Association syndicale de Bizac. Construction d'un projet d'amenée d'eau pour besoins agricoles au hameau de Bizac. Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Saône. — *Sous-préfecture de Gray.* — Bay. Travaux d'adduction et de distribution d'eau potable. L'adjudication annoncée pour le 6 février aura lieu à une date ultérieure.

Haute-Savoie. — Mardi 25 février, 11 h. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Samoëns. Travaux d'adduction et de distribution d'eau potable. Montant, 100.056 fr. 54. A valoir, 7.143 fr. 46. Total, 107.200 fr. Cautionnement, 4.000 fr. — Visa par M. Pellissier, architecte à Samoëns. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Jeudi 27 février, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Yvoire. Adduction d'eau potable et construction d'un réseau d'égouts. Montant, 65 300 fr. Cautionnement, 2.800 fr. Auteurs du projet, M. Burnet, architecte à Douvaine — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Dimanche 23 février, 2 h. — *Mairie de Chichilianne.* — Chemin vicinal ordinaire n° 2, de Richardière. Construction de la 2^e section de ce chemin dans la partie comprise entre le col du Tracol et le chemin vicinal ordinaire n° 5, sur 1.391 m 35. Terrassements, chaussées et ouvrages en maçonnerie. Montant, 25.443 fr. 95. Tablier de 31 m. 90 de longueur (ossature métallique), 14.319 fr. 70. A valoir, 4.336 fr. 35. Total, 44.100 fr. Cautionnement, 1.325 fr. — Renseignements au bureau de l'agent voyer cantonal de Clèlles et à la mairie de Chichilianne.

Loire. — Samedi 1^{er} mars, 11 h. — *Préfecture.* — Canal d'irrigation du Forez. Construction de la rigole du Sourcieux. Montant, 4.400 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa avant le 20 février par M. Couturier, ingénieur en chef, 8, place Marengo, à Saint-Etienne. Envoi des soumissions par lettres recommandées parvenues au préfet ou à l'ingénieur en chef le 27 février, avant 4 h. — Renseign. à la préfecture et chez l'ingénieur ordinaire, à Montbrison.

Puy-de-Dôme. — Mardi 4 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux (6 lots). — Renseignements à la préfecture (3^e division).

Puy-de-Dôme. — Dimanche 23 février, 11 h. — *Mairie de Cunlhat.* — Aménagement d'une caserne de gendarmerie. — Lot unique. Montant, 9.043 fr. 16. — Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Lundi 3 mars, 9 h. 1/2. — *Hôpital de Riom.* — Travaux de canalisations pour le tout-à-l'égout et d'une annexe pour W.-C. Montant, 10.730 fr. — Renseignements à l'hôpital de Riom.

Saône-et-Loire. — Vendredi 28 février, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Jugy. Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Montant, 37.840 fr. 01. A valoir, 1.891 fr. 99. Total, 39.732 fr. Cautionnement, 1/20^e. Frais, 550 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Dimanche 2 mars, 1 h. — *Mairie de Gibles.* — Réparations aux bâtiments communaux. Montant, 8.500 fr. 44. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Jeudi 13 mars, 1 h. — *Mairie de Granges.* — Construction d'un mur de soutènement le long du ruisseau des Curles, au lieu dit « la Boudoire », sur 30 mètres. Montant, 1.300 fr. Cautionnement, 100 fr. Frais, 30 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Jannin, agent voyer cantonal à Civry. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 1^{er} mars, 10 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route départementale n° 8, de Saint-Pierre-d'Albigny à Aix-les-Bains. — Lot unique. Amélioration d'une courbe à Pré-Rouge (kil. 29.700) et reconstruction d'un mur de soutènement à la Charniaz (kil. 28.700) (commune de Bellecombe-en-Beauges). Travaux à l'entreprise, 5.872 fr. 36. Somme à valoir, 1.127 fr. 64. Total, 7.000 fr. Cautionnement provisoire et définitif, 200 fr. Frais approximatifs de l'adjudication, 250 fr. — On pourra prendre connaissance des pièces du projet à la préfecture (2^e division, 2^e bureau).

Savoie. — Samedi 1^{er} mars, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — I. Alimentation en eau potable des écoles et du chef-lieu de la commune de Saint-Offange-Dessous. Projet dressé par M. Deplante, agent voyer à Aix-les-Bains. Montant, 5.416 fr. 90. A valoir, 583 fr. 10. Honoraires de l'architecte, 308 fr. Total, 6.308 fr. Cautionnement, 400 fr. Frais, 170 fr. — II. Appropriation des bâtiments scolaires de la commune d'Aiguebelette. Projet dressé par M. Faga, architecte à Chambéry. Montant, 10.500 fr. A valoir, 214 fr. 28. Honoraires de l'architecte, 535 fr. 72. Total, 10.250 fr. Cautionnement, 700 fr. Frais, 200 fr. — On pourra prendre connaissance des pièces des projets à la préfecture (2^e division, 2^e bureau).

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Billets de voyages à itinéraires fixes, 1^{re} et 2^e classes, délivrés à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires. — Certaines combinaisons de ces voyages permettent de visiter non seulement l'Algérie et la Tunisie, mais encore des parties plus ou moins étendues de l'Italie et de l'Espagne.

Voir la nomenclature complète de ces voyages circulaires dans le Livret Guide Horaire P.-L.-M., en vente dans les gares, bureaux de ville, bibliothèques : 0 fr. 60 ; envoi sur demande au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris, contre 0 fr. 80 en timbres-poste.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Dimanche 16, en matinée, *Werther*. Le soir, *Faust*. Mardi 18, vendredi 21, *Boris Godounow*.

CÉLESTINS Tous les soirs, *la Chaste Suzanne*, opérette nouvelle.

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Ce soir, *Eh ben!... ça va?* la joyeuse revue féerique, dont les vingt et un tableaux procurent des heures divertissantes. On ne peut qu'admirer les prodigieux ensembles et les merveilleuses apothéoses où des costumes de toute beauté se succèdent sans cesse. L'interprétation est vraiment supérieure. Dimanche, grande matinée.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Vues comiques et dramatiques, scènes vécues, journal des actualités, film parlant et phonoscènes. Orchestre G. Mouillon pendant les vucs et les entr'actes. Spectacle de famille le plus intéressant et le meilleur ma ché de tous. Location, sans augmentation de prix.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôle). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

ROYAL-CINÉMA 20, place Bellecour. — Tous les jours, matinées sans interruption de 2 heures à 6 heures. Soirée à 8 h. 1/2. Tous les vendredis, changement de programme

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 02611

VICTOR DUPRÉ

Rue Tranchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Bolte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

REPRÉSENTATION

Importante fabrication de **VOLETS A ROULEAUX** en bois demande **REPRÉSENTANT** énergique bien introduit dans les milieux s'occupant de constructions et visitant régulièrement les Architectes et Entrepreneurs. Offres sous Y, 948, Q au. Haasenstein et Vogler, Basel.

IMPRIMERIE A. REY

Travaux commerciaux et administratifs
AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON

Abonnement à tous les Journaux du Monde

A L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, LYON

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 56 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments tuaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^{ie}, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, succés^r, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bobay, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuiaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITES ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 16 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Resistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

11, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques à l'encre de Chine.

ACHARD & C^{IE} 3, rue Fénelon — LYON — Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique
de l'Industrie du Gaz en France

(Congrès du Gaz, Paris 1910)

Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Seize

LYON

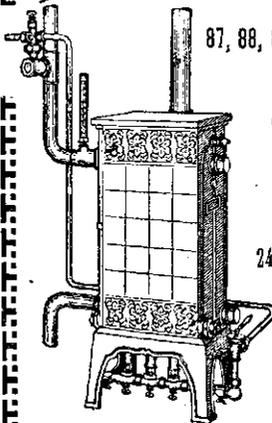
Téléphone 25.51
25.52

Maison à PARIS

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 162.76

Renseignements
et
Notices sur demandes



NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

A VENDRE

LYON-MONPLAISIR. — TERRAIN BIEN PLACÉ

On prêterait pour construire

S'adresser n° 696, AGENCE FOURNIER, Lyon

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901

ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif.

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65